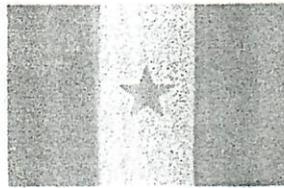


REPUBLICQUE DU SENEGAL  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTEREE DE LA FAMILLE, DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA SOLIDARITE NATIONAL **B**

PLAN NATIONAL D'ACTION DE LA FEMME SENEGALAISE

**PANAF**



**EVALUATION MI-PARCOURS  
(BEIJING+5)**

Dakar -SENEGAL  
30 Avril 1999

1489

# SOMMAIRE

	PAGES
<b>INTRODUCTION</b>	2
<b>Principales Réussites et Avancées</b>	2
- Au Plan Economique Social et politique	2
- Au Plan Juridique	3
- Au Pan Institutionnel	4
<b>PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE</b>	6
<b>EDUCATION FORMATION DES FEMMES ET SCOLARISATION DES FILLES</b>	16
Dans le secteur Formel	17
Dans le secteur non formel	17
Contraintes Globales	21
<b>SANTE DES FEMMES ET DES PETITES FILLES Y COMPRIS LA SANTE DE REPRODUCTION, LA SANTE SEXUELLE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE</b>	22
<b>DROITS FONDAMENTAUX ET DROITS ACQUIS DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE ET ACCES DES FEMMES A LA DECISION</b>	28
Les Violences	28
Femmes et Conflits Armés	29
Femmes Pouvoir et Responsabilité de décision	29
Droits fondamentaux des femmes	29
<b>MECANISMES INTITUTIONNELS DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT DE LA FEMME</b>	41
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	50

Le Plan National d'Action de la Femme Sénégalaise (PANAF) est un plan d'orientation stratégique à moyen terme pour la Promotion de la Femme et la reconnaissance de la nécessité de sa pleine participation au processus du développement économique, culturel et social.

La présente évaluation à mi parcours du PANAF (1997-2001) a pour objectif central de placer les jalons d'une promotion durable de la Femme à travers son implication effective et consciente dans toutes les sphères de la vie publique et privée y compris et surtout au niveau des processus décisionnels. Elle explore également les contours d'un **Nouveau Contrat Social de Genre** dont la finalité est l'égal accès des femmes et des hommes aux services, aux ressources nationales et à la gestion des richesses générées par les populations. Cette évaluation ambitionne également de veiller à l'égalité entre les sexes à tous les niveaux des politiques et des programmes développés par le Gouvernement du Sénégal.

L'évaluation passe en revue les cinq (5) domaines prioritaires considérés par les populations, la Société Civile, les communautés et collectivités et le gouvernement comme surpriorités pour assurer un développement durable grâce à la participation pleine et entière des hommes et des femmes, telles que définies dans le PANAF. Ces cinq surpriorités intègrent les douze domaines critiques ressortis des plates-formes de Dakar et de Beijing tout en les adaptant aux spécificités sénégalaises.

Ainsi, ils s'inscrivent harmonieusement dans l'engagement de la communauté internationale et des Etats pris individuellement de « faire progresser l'objectif d'Egalité, de Développement et de Paix pour toutes les femmes du monde dans l'intérêt de toute l'humanité. »

Le Gouvernement du Sénégal a pris l'engagement d'intégrer les préoccupations spécifiques de genre dans tous les programmes dès le stade de l'évaluation des besoins.

A cet égard, plusieurs activités ont été menées dans chacun des domaines prioritaires. Beaucoup de succès ont été enregistrés, des innovations majeures faisant ressortir une créativité constructive certaine, ont accompagné et fortifié dans le sens de la durabilité la mise en œuvre du PANAF, et parmi lesquelles nombre de contraintes significatives et de manquements avérés à lever et à corriger tant au niveau des actions, des budgets que des mécanismes institutionnels.

## **Principales Réussites et Avancées**

### Au plan économique, social et politique

- ◆ Mise en place de crédit d'appui aux activités économiques des groupements féminins et des individualités femmes, à partir du budget de l'Etat par la rétrocession par ce dernier d'un fonds de 750 millions à la FNGPF.
- ▶ Mise en place par l'Etat et la Communauté internationale d'un budget affecté à des activités spécifiques prenant en charge certains besoins prioritaires des femmes des

## PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

-----

Le domaine de promotion économique des femmes et lutte contre la pauvreté est l'un des domaines devant sous-tendre l'amélioration du statut de la femme.

En effet, selon l'EDS III (1997) le taux le plus élevé de pauvreté se situe au niveau des femmes. Les facteurs explicatifs de ce phénomène sont clairement mentionnés dans le 2<sup>ème</sup> PANAF.

Cependant, il convient de signaler que présentement, l'une des contraintes majeures est la libération des marchés car elle constitue un élément inhibiteur des initiatives économiques développées par les femmes en ce sens qu'elles sont confrontées à une concurrence de produits extérieurs.

Pour faire face à cette situation de féminisation de la pauvreté, la mise en œuvre des actions identifiées par le PANAF a permis des avancées significatives sous-tendues par l'identification de la lutte contre la féminisation de la pauvreté comme surpriorité de l'Etat avec des manifestations concrètes à travers :

- la mise en place d'un fonds d'action pour la femme d'une valeur de 500 millions de F CFA pour alimenter le fonds d'équipements de la femme et le fonds de crédit.
- la mise en place d'une Politique Nationale de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) avec un accent particulier sur les femmes.
- le financement d'un sous programme de promotion économique des femmes d'un coût de 800 millions de F CFA pour une période de 5 ans avec l'appui du PNUD.
- un engagement du Gouvernement à rendre transversale la question du genre. Cela a été rendu possible grâce aux points focaux GED et à l'organisation de séminaires de sensibilisation en direction des décideurs gouvernementaux, la réalisation d'études par la mise en place d'une agence de financement des femmes à vocation facilitatrice et pourvoyeuse de crédit aux femmes
- l'existence d'un système de crédit décentralisé, à ce niveau, l'AGETIP, par le biais de l'agence d'exécution PAME/AGETIP a su appuyer la mise en place de micro entreprises féminines.
- le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de communication et de formation approprié.

Les projets du Ministère implantés au niveau des 10 régions du pays ont également contribué à accroître le pouvoir économique des femmes et la lutte contre la pauvreté.

Les progrès enregistrés à ce niveau ont un impact qualitatif réel et peuvent s'apprécier à travers ces résultats :

- la réalisation de 231 infrastructures communautaires constituées par des cases-foyers et des garderies d'enfants. Les cases-foyers, espaces de développement pour l'épanouissement socio-économique et culturel des femmes ont conduit à l'accroissement de la visibilité des réalisations des femmes et l'ouverture vers de nouveaux marchés. Les projets d'accompagnement financés au sein de ces cases ont conduit une génération de revenus pour les membres des groupements féminins adhérents et une création d'emplois en leur sein notamment avec le recrutement de gérantes dans les domaines d'activités retenus dans chaque localité. Les Garderies d'enfants ont également joué le même rôle en terme de génération de revenus et de création d'emplois au niveau de l'encadrement pédagogique
- La mise à disposition de 337 équipements d'allègement des travaux domestiques et d'ouvrages hydrauliques. Ces équipements ont eu un double impact : Ils ont d'une part été des facteurs libérateurs de temps, utiles aux femmes pour s'adonner à des activités de renforcement de capacités et de génération de revenus. D'autre part, ils ont été des instruments générateurs de revenus. Dans certaines localités, les fonds recueillis ont servi à financer d'autres activités au profit des femmes et à contribuer au fonds de développement local et au fond de crédit rotatif initié par les femmes.
- La stratégie de développement d'une expertise féminine locale dans les domaines de la gestion comptable, de la gestion associative et des formations techniques ont permis de mettre à la disposition des organisations de femmes 1400 assistantes villageoises chargées de la démultiplication des connaissances acquises.
- L'appui aux micro réalisations des femmes par d'une part la mise en place de caisses de crédit au profit des unions locales et de groupements féminins et d'autre part par le financement de micro projets.

Le démarrage prochain de deux grands projets de lutte contre la pauvreté devrait permettre de consolider les acquis des projets mentionnés ci-dessus et de toucher un nombre plus important de personnes déshéritées

Il reste cependant un long chemin à parcourir et l'accent devrait être mis sur les aspects suivants :

- la disponibilité de statistiques désagrégées par sexe au niveau de tous les secteurs d'activités économiques et surtout au niveau de l'informel où évolue une grande frange des femmes
- la réactualisation des études d'impacts relatives aux systèmes de crédits existants .
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique soutenue et rigoureuse d'accès à la terre et aux autres intrants.

<p>5. Augmenter le niveau de revenu des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former et informer les femmes dans leurs secteurs d'activité et sur les créneaux porteurs, sur les mécanismes de financement, sur les procédures juridiques et de commercialisation</li> <li>- Organiser les circuits de commercialisation</li> <li>- Faciliter l'accès au crédit formel et non formel des femmes</li> <li>- Assouplir les critères d'éligibilité</li> <li>- Mettre en place des réseaux d'échanges et de coopération inter et intra régionaux</li> <li>- Campagne de sensibilisation pour la consommation des produits locaux</li> <li>- Créer des unités de stockage et de transformation des produits locaux</li> <li>- Campagnes de sensibilisation sur le gaspillage</li> </ul>	<p>téléfood, PASTEEF.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des projets locaux d'accompagnement au sein des cases foyers</li> <li>- Développement de projets technologiques innovateurs (unités de fabrication de briques et de tuiles, pratiques d'insémination artificielle etc.)</li> <li>- Rétrocession par l'Etat d'un fonds de crédit au profit des organisations féminines (500 millions) et allocation par l'Etat à partir de son budget d'un fonds de 250 Millions aux GPF.</li> <li>- Enclenchement du processus de formation et implication des femmes dans de nouveaux secteurs d'activités et sur les créneaux porteurs (phase pilote projet Trade-Point.</li> <li>- Circuits de commercialisation produits horticoles et halieutiques et dans le secteur fruits et légumes.</li> <li>- Existence d'univers de crédits informel</li> <li>- Mise en place d'une politique nationale de "Consommer locale"</li> <li>- Organisation d'une campagne de sensibilisation sur les gaspillages lors des cérémonies familiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de fonds pour répondre à la demande croissante de crédit.</li> <li>- Insuffisance d'études d'impact sur le système de crédit informel.</li> <li>- Difficulté d'accès au crédit formel</li> <li>- Problème d'écoulement pour l'exploration de nouveaux marchés lié à l'emballage, au stockage, au conditionnement et au transport des produits</li> <li>- Libéralisation du marché caractérisée par l'entrée de produits qui concurrencent par le dumping les produits sénégalais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès au crédit informel par l'élaboration d'un document d'information sur les systèmes d'épargne et de crédit</li> <li>- Réviser les conditions d'accès au crédit formel dans un sens favorable à la promotion des femmes</li> <li>- Utiliser la majeure partie des fonds de l'allègement de la dette pour doter les femmes de fonds d'investissement</li> <li>- Créer de lignes de crédit spécifiques aux femmes</li> <li>- Rendre la politique fiscale plus souple pour les femmes</li> <li>- Renforcer la dynamique de mise en place des réseaux d'échanges et de commercialisation (RASEF, FDEA, APF)</li> <li>- Mettre en place un programme cohérent, soutenu et durable de sensibilisation pour la promotion des produits locaux</li> <li>- Commander des études d'impact sur les systèmes</li> </ul>	
--	---	--	--	--	--

	<p>coopératives d'habitat des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Octroyer des crédits logement</li><li>- Assurer la présence du MFASSN dans les commissions attribution logement.</li></ul>					
--	---	--	--	--	--	--

## Dans le Secteur formel

Depuis 1995, le taux brut de scolarisation (TBS) a subi une hausse qui se poursuit et atteint aujourd'hui 61,1% (en 1993/94 le TBS était de 54,4%).

Cet accroissement est dû à plusieurs facteurs liés à la politique de construction de salles de classes, au recrutement de volontaires de l'Education, à l'inscription des filles et à leur maintien à l'école.

L'évolution du TBS a été surtout marquée, par celle des filles qui est passée en un an (1996-97 et 1997-98) à 2.6 points au moment où les garçons n'ont gagné que 1.4 points.

Concernant les effectifs des élèves : ils n'ont cessé d'évoluer à un taux moyen de 7,3%. Cela est significatif chez les filles : 8,9 tandis que chez les garçons, il est de 6,1%.

On constate que la proportion des filles augmente d'année en année : 42,6% en 1993 et 45,2% en 1998.

Plusieurs actions ont concouru à ce résultat :

- ◆ le renforcement du Programme de Scolarisation des Filles (SCOFI) ;
- ◆ Un plan Décennal de l'Education et de la Formation est cours d'élaboration depuis 1997 et son volet « Education de Base » est finalisé. Il va couvrir la période 1998 2008. Ce plan veut entre autre corriger les disparités de genre, et les disparités entre les différentes zones géographiques en matière d'éducation.
- ◆ deux études sur les stéréotypes sexistes ont été réalisées et portent sur l'analyse des manuels scolaires et des situations d'enseignement-apprentissage. Il sont prises en compte dans le cadre de la révision du curricula.

## Dans le secteur non formel

- ◆ De même, une politique d'éducation axée sur l'absorption de la déperdition scolaire dans les Ecoles Communautaires de Base (ECB), est en phase d'expérimentation. Elle cible les filles de 09 - 15 ans et vise un enseignement formel et une alphabétisation sur une durée de 4 ans avec la possibilité au cours des 4 ans d'intégrer des filières de formation professionnelle pour les jeunes n'ayant pas eu la chance de poursuivre leurs études.
- ◆ La participation du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN), avec ses partenaires à la mobilisation sociale, à la sensibilisation des populations, à travers les différentes régions par le biais des Associations et des groupements de femmes.

Par ailleurs, le MFASSN a mis en œuvre des Programmes et des Projets pour alléger les travaux domestiques des femmes, pour libérer les filles et favoriser leur accès et leur maintien à l'école.

Une des caractéristiques de la population féminine sénégalaise est son taux élevé d'analphabétisme (82 en 1993). Cependant on a noté à partir de 1996 une augmentation du nombre de femmes alphabétisées. En 1998, le taux d'analphabétisme des femmes est ramené à 64,3%.

En moins de cinq ans, plus de 400 000 femmes ont été alphabétisées.

Cette performance s'explique par l'apport considérable des Projets :

Le Projet d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF), dont le critère d'éligibilité est de 75% de femmes dans leurs programmes d'alphabétisation et le Projet d'Appui au Plan d'Action (PAPA) qui exige un pourcentage de 65%.

Il sera nécessaire de renforcer un certain nombre de mesures déjà identifiés par le PANAF conjuguées aux actions des ONG et des associations de femmes pour maintenir et même augmenter le taux d'alphabétisation des femmes.

En conclusion, malgré les progrès sensibles constatés pour l'accroissement du taux de scolarisation des filles et de l'alphabétisation des femmes, beaucoup d'efforts restent encore à faire à cause d'obstacles à surmonter : Il s'agit de contraintes d'ordre économique, socio-culturel et juridique et des contraintes liées au système éducatif.

L'objectif fondamental dans ce domaine demeure la nécessité de créer un environnement éducatif favorable, où l'égalité des chances entre les genres, facilite l'élimination des disparités.

En définitive, si l'on considère que l'Education est un droit et un outil indispensable pour atteindre des objectifs d'égalité entre les sexes, l'éducation des femmes permet une amélioration de la situation sanitaire, économique et sociale.

Il s'agit donc d'améliorer le taux de scolarisation des filles à tous les niveaux du système éducatif et de celui de l'alphabétisation des femmes, de créer un environnement plus propice à l'égalité des sexes, d'augmenter les ressources allouées au secteur de l'Education et d'accroître les infrastructures scolaires.

EDUCATION, FORMATION DES FEMMES ET SCOLARISATION DES FILLES

Exemples de mesures. Programmes et projets dans les domaines critiques du Programme d'Action de Beijing (indiquer les objectifs et les stratégies définis, ainsi que les résultats obtenus)	Exemples de difficultés rencontrées et d'enseignements tirés de l'expérience.	Engagements concernant d'autres actions/initiatives.	Divers
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Atelier d'information et de sensibilisation sur l'Education Parentale.</li> <li>-Accroissement du nombre d'établissement de 11%/an</li> <li>-Augmentation du taux brut de scolarisation de 54,4% en 1993 à 61,1% en 1998.</li> <li>-Augmentation du taux de scolarisation des filles qui est passé de 42,6% en 1993 à 45,2% en 1998.</li> <li>-Organisation de campagne de Mobilisation Sociale et de sensibilisation des populations (volets IEC des projets et des GPF).</li> <li>-Comités des femmes enseignantes</li> <li>- Campagne radio de la scolarisation des filles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance ressource allouées à l'éducation.</li> <li>-Rythme lent dans la construction des infrastructures scolaires.</li> <li>-Insuffisance de ressources des actions bilisation et de sensibilisation.</li> <li>-Difficultés matérielles d'application du programme de la SCOFI (Obtention des pièces d'Etat Civil, insuffisance de mesures incitatives).</li> <li>-Faiblesse d'un environnement lettré pour la post-alphabétisation (édition d'ouvrages, journaux, production et distribution)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer la mobilisation sociale en impliquant de façon effective les organisations des femmes et les autres acteurs concernés.</li> <li>-Rendre fonctionnels les comités de soutien aux activités de la SCOFI.</li> <li>-Accroître les ressources allouées au secteur de l'Education.</li> <li>-Accélérer le rythme de constructions des structures scolaires.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Projets et programmes des Travaux d'Allègement des Femmes (GPF, ONG).</li> <li>-Renforcement des programmes de la SCOFI</li> <li>- Programme d'orientation - conseil des filles en âge scolarisé et des femmes (Formel et non Formel</li> <li>- Elaboration de modules de formation de formateurs Santé reproductive des adolescents et adoption de sept autres modules</li> <li>-Elaboration d'un Plan décennal en 1998 par</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer et développer les Programmes de Lutte contre la Pauvreté, pour accroître les revenus des familles</li> <li>-Alléger les travaux domestiques</li> <li>-Augmenter de manière plus significative le taux</li> </ul>	

<p>le Ministère de l'Education de Base et de Langues Nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Création des Ecoles Communautaires de Base.</li> <li>-Création d'une Cellule Genre à l'INEADE</li> <li>-Disponibilité de données désagrégées en fonction des sexes au niveau des ministères techniques</li> </ul>		<p>d'alphabétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcer les programmes d'IEC sur l'égalité des sexes.</li> <li>-Initier une étude sous les coûts d'opportunités au niveau des familles, pour affiner les stratégies d'accès et de maintien des filles dans le système éducatif.</li> <li>-Compléter les études sur les stéréotypes sexistes à tous les niveaux d'enseignement dans les manuels et les programmes.</li> <li>-Accroître les ressources pour la production de manuels didactiques non sexistes (cf Plan Décennal 1998 du Ministère de l'Education de Base et des Langues Nationales).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création de garderies communautaires et sanitaires notamment en milieu rural : 152 garderies dans 05 régions du Sénégal .</li> </ul> <p>En alphabétisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence impérative du volet alphabétisation fonctionnelle dans les Projets du MFASSN/PDRH/PAGPF/</li> <li>Projet de Lutte contre la Pauvreté.</li> <li>-Engagement des ministères techniques à accroître le nombre de femmes à alphabétiser : 75% des femmes, comme critère d'éligibilité du PAPFet 65% pour le PAPA.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Développer et étendre les Programmes d'alphabétisation fonctionnels dans d'autres localités du Programme.</li> <li>-Développer des Programmes Post-Alpha pour créer un environnement lettré.</li> <li>-Créer des bibliothèques villageoises pour consolider les acquis en alphabétisation.</li> <li>-S'appuyer sur les infrastructures communautaires des Projets locaux pour développer ces bibliothèques.</li> <li>-Renforcer les Programmes d'alphabétisation fonctionnelle par la création de projets générateurs de revenus.</li> </ul>

## CONTRAINTES GLOBALES

---

- ◆ La position institutionnelle du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ne lui permet pas d'avoir une emprise réelle sur la gestion de certaines activités liées à l'éducation menées par les ministères techniques. (Mobilisation sociale, Education Parentale, Education à la Vie Familiale etc...).
- ◆ Les limites de durée d'exécution du PANAF, pour atteindre des objectifs qui appellent un changement fondamental des comportements et des mentalités (ex :Scolarisation des Filles, Education à la Vie Familiale etc...).
- ◆ Insuffisance de moyens financiers du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale pour réaliser certaines de ses activités.
- ◆ Insuffisance de la coordination entre le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et le Ministère de l'Education Nationale pour les activités du Plan d'Action.
- ◆ Insuffisance de prise en compte de l'importance de l'éducation parentale dans le cadre de changement de mentalité./-

## SANTÉ DES FEMMES ET DES PETITES FILLES Y COMPRIS LA SANTÉ DE REPRODUCTION, LA SANTÉ SEXUELLE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

-----

Grâce aux activités menées dans le cadre du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS), la santé des femmes s'est améliorée de manière générale. L'espérance de vie à la naissance est passée de 49 ans en 1995 (femmes 50 ans, hommes 48 ans) à 52 ans en 98 (femmes 53 ans, hommes 51 ans).

Les ONG et associations de développement par les programmes qu'elles appuient au niveau des communautés de base, ont beaucoup contribué à l'atteinte de ces résultats (ASBEF, SANFAM, GPF etc...).

Les programmes menés depuis maintenant plus d'une dizaine d'années par l'Etat avec l'appui de partenaires soutenu par la Banque Mondiale, le FNUAP et l'OMS principalement, a produit des résultats certains. Cependant, les taux de mortalité infantile, juvénile, infanto-juvénile et maternelle, demeurent préoccupants. En fin 98, ils se situent pour la mortalité infantile à 60 ‰ mortalité juvénile 98 ‰ et pour la mortalité infanto-juvénile 154 ‰. Il faut préciser que selon l'EDS II, le quotient de mortalité infanto-juvénile est 131 ‰ en zone urbaine et 248 ‰ en zone rurale.

L'objectif de les ramener d'ici à l'an 2000 respectivement à 50,70 et 95 pour 1000 naissances vivantes, n'est pas atteint du fait surtout des carences en nutrition qui frappent les femmes et les enfants, des diarrhées, des maladies respiratoires, du paludisme, de la méningite et du choléra.

Pour soutenir l'objectif de faire baisser le taux de mortalité chez les enfants, le programme de lutte contre les maladies diarrhéiques basé sur la technique de la réhydratation par voie orale RVO, vise à réduire de 40% la mortalité par diarrhée chez les enfants de 5 ans et de réduire la morbidité de la diarrhée de 20%.

- ◆ Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) développe des stratégies de mobilisation permanente avec l'appui des structures relais du MFASSN (GPF, ASS., ASC et communicateurs traditionnels). Cependant, l'insuffisance des taux de couverture des programmes d'immunisation des nourrissons et des enfants (PEV), surtout en milieu périurbain où, l'on a noté une augmentation de la mortalité infantile semblent endémiques.
- ◆ Concernant la nutrition, l'évaluation à mi-parcours menée par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de l'UNICEF a fait ressortir les données suivantes : 23% des enfants souffrent de malnutrition chronique, 22% d'insuffisance pondérale et 7% d'amaigrissement prononcé avec des pointes dramatiques enregistrées à Kolda où 34% des enfants accusent des retards de croissance et 34% d'insuffisance pondérale.

appropriée. Cependant le taux de prévalence reste élevé avec un taux national de 28% dont 23% en milieu urbain et 31 % en milieu rural au moment de l'évaluation. Il faut remarquer que malgré les efforts déployés dans le cadre de l'Initiative de Bamako, les médicaments pour le traitement curatif demeurent hors de portée d'une bonne frange des pauvres. Les formes de sensibilisation développées ces dernières années sur la façon d'apprécier la fièvre et destinées à des populations à faible niveau d'information et de sensibilité médicale, augmentent les risques d'aggravation et de complication de la maladie.

- ◆ Des programmes nationaux ont été mis en œuvre pour l'éradication des maladies endémiques que sont : la tuberculose, la lèpre, l'onchocercose, la bilharziose et le Ver de Guinée, ainsi qu'un vaste programme de lutte contre les MST/SIDA. Il faut toutefois relever avec insistance que l'avitaminose a reculé et qu'aucun cas au Ver de Guinée n'a été enregistré en 1998 au Sénégal.
- ◆ Le programme Hygiène-Eau et Assainissement pour l'accès à l'eau potable (branchements sociaux) : l'objectif d'assurer de manière durable à toute la population un approvisionnement suffisant en eau salubre ainsi que des services sanitaires adéquats est loin d'être atteint. Le niveau d'accès à l'eau potable reste faible, seuls 63% des ménages ont accès à l'eau potable.

Pour promouvoir la politique de santé, le Gouvernement a publié plusieurs déclarations (politique de santé, population, éducation). Des organes institutionnels ont été mis en place pour définir les stratégies et assurer le suivi. On peut citer entre autres :

- Un conseil national de la santé présidé par le Président de la République
- Un conseil interministériel pour les prises de décisions.

La politique de décentralisation devrait être une occasion pour dynamiser ces actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le tableau ci-joint est une synthèse des actions menées dans le domaine de la santé, des difficultés rencontrées ainsi que les perspectives d'une meilleure prise en compte de la dimension sexo-spécifique dans le domaine de la santé.

SANTÉ DES FEMMES ET DES PETITES FILLES Y COMPRIS LA SANTÉ DE REPRODUCTION,  
LA SANTÉ SEXUELLE ET LA PLANIFICATION FAMILIALE

OBJECTIFS	RESULTATS OBTENUS	DIFFICULTES RENCONTREES	PERSPECTIVES
<p>1. Réduire la mortalité et la morbidité maternelle</p>	<p>-Taux de couverture moyen en matière de CPN : 1993 23% 1995 20% 1996 19%</p> <p>-Mobilisation et sensibilisation à l'occasion des quinzaines de la Femme (GPF/Ass).</p> <p>-Formation de relais</p> <p>-Recyclage de matrones</p>	<p>-Précarité des conditions de vie des populations en particulier les femmes.</p> <p>-Pesanteurs socio-culturelles</p> <p>-Insuffisance information</p> <p>- faible taux de CPN entraînant un taux de mortalité maternelle élevé (510 pour 100 000 naissances avec des pointes dans certaines régions atteignant 900/100 000 environ.</p>	<p>-Réactualiser les études sur les comportements, attitudes et pratiques qui influencent négativement la santé de la mère.</p> <p>-Renforcer la campagne de sensibilisation et d'information</p> <p>-Augmenter la couverture vaccinale</p> <p>-Renforcer le programme de lutte contre la pauvreté/femmes.</p>
<p>2. Réduire l'indice synthétique de fécondité</p>	<p>L'indice est passé de 6,3 en 1994 à 5,7 en 1998</p>	<p>Faible accessibilité aux services de santé</p>	<p>Développer et renforcer les programmes IEC</p>
<p>3. Contribuer à assurer une meilleure prise en compte des besoins des femmes, des filles et des adolescentes dans les programmes de santé et d'IEC (accès, qualité, utilisation).</p>	<p>-Un programme national en Santé de la Reproduction a été mis en place.</p> <p>-Les centres de santé ont été restructurés</p> <p>-Création de 20 centres pour adolescent (es)</p> <p>les programmes des institutions ont été réorientés pour mieux tenir en compte les besoins et inquiétudes des adolescent (es)</p>	<p>-Non disponibilité en quantité suffisante de supports pédagogiques traduits dans les langues nationales (affiches, dépliants, etc...)</p> <p>■ Faible participation des femmes dans la gestion de la Santé</p> <p>■ Faible représentativité des femmes dans les comités de santé</p>	<p>-Renforcer et diversifier les programmes d'IEC et traduire les supports dans les langues nationales</p> <p>-Créer des services fonctionnels de counseling dans les structures de santé</p>
<p>4. Assurer une prise en charge correcte de la santé de la femme au travail</p>	<p>-Emergence d'ONG thématiques comme le RAFET</p> <p>-Renforcement des capacités des leaders syndicales femmes</p> <p>-Existence de programmes IEC/meilleure prise en compte de la femme travailleuse, sensibilisation sur les risques liés au travail (accidents du travail, maladies professionnelles et</p>	<p>Insuffisance de la coordination des différents acteurs concernés</p>	<p>Prise en compte de la sexospécificité dans les programmes de santé.</p>



# DROITS FONDAMENTAUX ET DROITS ACQUIS DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE ET ACCES DES FEMMES A LA PRISE DE DECISION

-----

## LES VIOLENCES

Sur proposition du **Gouvernement**, vote de la loi de janvier 1999 portant :

- ◆ interdiction des mutilations génitales féminines ;
- ◆ répression du harcèlement
- ◆ sexuel ;
- ◆ renforcement des sanctions pénales des violences conjugales faites aux femmes : violences conjugales
- ◆ des coups et blessures entre conjoints ;
- ◆ contre le viol

### **Actions du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale**

Mise en place d'un Comité de suivi de l'application de la loi sur les violences faites aux femmes. Ce Comité est chargé d'assurer la synergie de l'action de toutes les forces sociales (départements ministériels, organisations non-gouvernementales, autorités coutumières et religieuses, médias, les populations à la base partenaires au développement, etc.).

Réalisation d'une étude en vue de l'élaboration d'un plan d'action de lutte contre les mutilations génitales féminines.

Campagnes de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les violences avant et après le vote de la loi, en collaboration avec les femmes parlementaires, les ONG et les partenaires au développement (UNICEF, UNIFEM, FNUAP, PNUD, Fondation Friedrich Ebert, Ambassade Pays Bas, ACIDI etc.).

### Actions des femmes parlementaires

- Etude sur les violences faites aux femmes en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert.
- Participation active au vote de la loi sur les violences faites aux femmes.
- Actions de sensibilisation en collaboration avec le réseau des parlementaires sur la population.

### Actions des Organisations Non Gouvernementales

- Actions de sensibilisation, de plaidoyer, d'assistance judiciaire, d'écoute, de conseil, de Conscientisation, en collaboration avec le ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale (APROFES, RADI, TOSTAN, AJS, FEMMES et SOCIETE, RAFET, RADDHO, CLVF, SIGGIL JIGUEN, COSEPRAT, etc.).

(10) et deux femmes présidentes de Conseil rural sur trois cent vingt (320).

Concernant les conseillers ruraux, sur neuf mille cinquante deux (9052), mille quarante trois sont des femmes soit (1043) 11,5%. Sur les trois cent vingt (320) communautés rurales, deux femmes occupent le poste de présidente.

De l'indépendance jusqu'à 1996, le Sénégal n'a compté qu'une seule femme maire. Aujourd'hui il existe Six(6) femmes sur quarante rois (43) maires. Cent cinquante huit (158) femmes sur deux mille quatre cent quarante deux (2442) conseillers municipaux.

### Représentation des femmes dans les organes consultatifs

Le Conseil Economique et Social compte six (6) femmes sur un total de soixante dix huit membres (78), dont deux femmes membres du bureau.

### Actions des partis politiques

Les partis qui ont un système de quota ont essayé de l'appliquer (le PS, parti au pouvoir: quota de 25%). D'autres l'ont instauré (CDP, PDS etc.).

### Actions des organisations non-gouvernementales

Le Conseil Sénégalais des femmes (COSEF) en collaboration avec le ministère de la famille, l'IAD, l'UNIFEM, la Fondation Friedrich Ebert, l'Ambassade des Pays Bas et le CECI a organisé par une campagne de sensibilisation intitulée " Démocratie où-est- tu ? " lors des élections législatives de mai 1998.

Campagnes de presse sur la nécessité d'avoir plus de femmes élues (COSEF).

Des journées de réflexion et autres activités portant sur le thème de la participation ont été organisées des ONG et Association de la société civile.

### Actions des partenaires au développement

Appui financier et programmes sur le leadership politique des femmes (UNIFEM, Ambassade Pays Bas, Fondation Friedrich Ebert, FNUAP, CECI, USAID etc.).

Formation en leadership politique (UNIFEM).

Concours sur la participation des femmes dans les instances de décisions, dans les lycées et Collèges (UNIFEM/GEP).

### Actions des organisations syndicales

## DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES

La promotion des droits fondamentaux des femmes et des petites demeure un axe prioritaire du

gouvernement. Il est constamment rappelé par le chef de l'Etat lors des réunions du Conseil des Ministres

En 1997, le Premier ministre a demandé aux responsables des départements ministériels de prendre en compte dans leurs politiques et programmes, l'ensemble des préoccupations et priorités dégagées lors de l'adoption du Plan d'Action National de la Femme 1997-2001.

### Actions du Ministère de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Etude sur l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Elaboration d'un ensemble de projets de lois sur :

- ◆ la puissance paternelle ;
  - ◆ le renforcement du principe d'égalité entre les sexes dans la Constitution ;
  - ◆ l'accès des femmes à toutes les professions ;
  - ◆ l'interruption des grossesses consécutives à un viol ou à un inceste ;
  - ◆ l'action civile des organisations de femmes ;
  - ◆ l'égalité des parents dans l'acquisition et la transmission de la nationalité ;
  - ◆ la recherche de paternité ;
  - ◆ l'égalité entre les hommes et les femmes par rapport à la pension de réversion.
- ◆ Projet de décret portant création de l'observatoire national sur les droits de la femme et de la petite fille.
- La prise en charge par la femme salariée des soins de santé du mari et des enfants.
  - Formation en genre du Premier Ministre, de l'ensemble des membres du gouvernement, de tous les Directeurs de Cabinet, de certains Directeurs de Services nationaux, des agents du Ministère de la Famille et des points focaux chargés des questions féminines dans tous les départements ministériels.

### **Actions des parlementaires :**

Organisation d'une session de sensibilisation des parlementaires sur le genre et les droits de la femme.

### Actions des Organisation non-gouvernementales

- Actions de sensibilisation notamment dans le cadre de la quinzaine de la femme sénégalaise par exemple : 1999 thème : "**lutte contre la mortalité maternelle**". Il faut noter l'accent particulier mis sur l'excision et les mariages précoces.

### Actions des organisations non-gouvernementales

- Etudes, actions de sensibilisation et information, de plaidoyer, de lobbying, de formation de

para-juristes etc. (RAFET, CIJ/RADI, APROFES, WILDAF/Sénégal, Section Sénégalaise d'Amnesty International, FDEA, AFARD, Réseau SIGGIL JIGUEN, AJS, COFDEF, etc.).

- Formation sur les droits des femmes (RAFET, RADI, CLVF, Wildaf/Sénégal, RADDHO, Réseau SIGGIL JIGUEN etc.).

- Campagnes de presse écrite et audiovisuelle (AJS, CIJ/RADI, APROFES, RAFET, COFDEF, Réseau des journaliste en population etc.).

- Création de centre d'accueil et de réinsertion " Keur Yakarou Jiggin " pour les adolescentes en détresse (Espace sans frontière en collaboration avec l'Ambassade des Etats Unis).

- Réflexion sur le projet de Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CECI, RADDHO, IAD).

### Actions des institutions des droits de l'homme

- Etroite collaboration avec les organisations de femmes dans le cadre du respect et de la promotion des droits fondamentaux des femmes (Comité Sénégalais des droits de l'homme, Comité Interministériel des droits de l'homme, Institut des droits de l'homme et de la Paix/UCAD).

- Organisation régulière de cours sur les droits de femmes (Institut des droits de l'homme et de la Paix).

- Vérification des allégations de violations des droits de l'homme et prise de mesures de protection des victimes.

### Actions des partenaires au développement

- Appui financier et technique dans le domaine des droits des femmes (UNICEF, UNIFEM, PNUD, FNUAP, Fondation Friedrich Ebert, Ambassade des Pays Bas).

- Mise en oeuvre d'un projet " villages défenseurs des droits humaine " (UNICEF/TOSTAN, ONDH, en collaboration avec le Ministère de la Famille).

■ Appui aux actions de sensibilisation des autorités religieuses sur les droits des femmes avec création de réseaux des Imams et Oulémas du Sénégal, des parlementaires sur la population et des communicateurs traditionnels (FNUAP)

### NB :

- renforcement du Ministère de la Famille.

- création d'un Observatoire national des droits de la Femme et de la Petite Fille.

- collectif des femmes parlementaires

Les objectifs d'égalité des sexes et de promotion de la femme constitue un des axes prioritaires de l'action du gouvernement du Sénégal. Cette préoccupation est sans cesse rappelée par le chef de l'Etat d'abord en conseil de ministres et chaque fois qu'il intervient sur les questions touchant les intérêts et besoins stratégiques des femmes.

Les domaines où l'égalité des sexes ont été le plus évident :

- promotion et protection des droits fondamentaux des femmes ;
- violence ;
- santé reproductive ;
- renforcement des capacités.

Le moins évident :

- les conflits armés, la spécificité de chaque sexe est pris en compte
- Dans la législation, élaboration de lois spécifiques concernant les femmes
- la loi contre les violences (harcèlement sexuel, interdiction des mutilations génitales féminines, renforcement de la répression des coups et blessures à l'égard des femmes, renforcement des sanctions pénales relatives au viol) ;
  - Formation des membres du gouvernement en genre ;
  - Formation des parlementaires en genre

### **Obstacles rencontrés**

- La résistance des mentalités et structures patriarcales
- la forte prégnance des pesanteurs socioculturelles
- le faible pouvoir économique et de décision des femmes
- l'absence de réflexe relatif à la revendication systématique d'un droit légitime
- la crainte de saisir la justice et les difficultés d'accès à la justice
- la méconnaissance par les femmes et les hommes des dispositions relatives aux droits de la femme
- l'insuffisance d'application des lois et mesures
- l'ignorance des femmes de leurs droits

### **Enseignements tirés de l'application des politiques et autres mesures appliquées dans chaque domaine critique**

- Malgré tous les efforts accomplis, les violences faites aux femmes sont encore importantes. Dès lors, il faut :
  - accentuer les mesures d'information et de sensibilisation ;
  - veiller à l'application effective des lois réprimant ces violences.
- A propos des conflits armés, il n'y a pas encore suffisamment de mesures de protection des femmes. Il faudrait envisager une réflexion poussée, un travail sur le terrain pour évaluer le sort des femmes dans le conflit armé et faire des propositions concrètes d'actions.
- Les femmes, le pouvoir et les responsabilités de décision : malgré des avancées parfois significatives, la représentation des femmes dans les structures décisionnelles restent insuffisantes. A défaut de l'adoption d'un système de parité, il faudrait au moins rendre effectif le système des quotas.

- Sur les droits fondamentaux des femmes, de multiples actions ont été entreprises en vue de la protection des droits de la femme. Beaucoup de discriminations ont été interdites par la législation, mais il faudrait poursuivre l'effort afin de les faire totalement disparaître. Il faut également envisager des campagnes de sensibilisation afin de faire disparaître les contraintes sociales et les discriminations de fait.

Le Sénégal s'est engagé dans la mise en place d'un cadre législatif adapté au contexte de la globalisation de l'économie. Il s'agira de reconnaître aux femmes les droits qui leur permettent de rentrer de plein pied dans le 3<sup>ème</sup> millénaire et de faire aux contraintes et exigences de la mondialisation.

### Actions et initiatives engagées

- vaste campagne d'information et de vulgarisation sur le droit ;
- formation en genre de tous les décideurs notamment ceux chargés de l'application des lois (la famille judiciaire, les commissaires de police et responsables des brigades de gendarmerie) ;
- formation de recyclage des Parajuristes ;
- multiplication de cliniques juridiques ;
- assistance judiciaire aux femmes ;
- mise en place et appui au fonctionnement de l'observatoire national sur les droits de la femme ;
- vote des réformes législatives en chantier proposé dans le cadre de l'étude sur l'harmonisation de la législation nationale/CEDAW

La promotion et l'égalité des femmes ira de l'avant aussi bien en théorie qu'en pratique au prochain millénaire.

DROITS FONDAMENTAUX ET DROITS ACQUIS DES FEMMES  
ET DE LA PETITE FILLE ET ACCES DES FEMMES  
A LA PRISE DE DECISION

DOMAINES CRITIQUES	Exemples de mesures, programmes et projets dans les domaines critiques du Programme d'action de Beijing (Indiquer les stratégies définies, ainsi que les résultats obtenus)	Exemples de difficultés rencontrées et d'enseignements tirés de l'expérience	Engagements concernant d'autres actions /initiatives	Divers
La violence à l'égard des femmes	<p>- La loi de janvier 1999</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction des mutilations génitales féminines</li> <li>• répression du harcèlement sexuel et de la pédophilie</li> <li>- renforcement des sanctions pénales faites aux femmes dans le cadre des violences conjugales, des coups et blessures entre conjoints et contre le viol</li> <li>- Mise en place d'un comité de suivi de l'application de la loi sur les violences faites aux femmes</li> <li>- Réalisation d'une étude pour accélérer la lutte contre les mutilations génitales féminines</li> <li>• Campagne de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les violences avant et après le vote de loi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ignorance par les femmes de leurs droits</li> <li>• La crainte de saisir la justice et les difficultés d'accès à la justice</li> <li>• La non application des lois et mesures</li> <li>• La méconnaissance des voies de recours des différents textes juridiques pour la protection de la femme</li> </ul> <p><b>Enseignements tirés</b> Malgré tous les efforts accomplis, les violences faites aux femmes sont encore importantes. Dès l'ors il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accentuer les mesures d'information et de sensibilisation, veiller à l'application effective des lois réprimant ces violences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en genre de tous les décideurs notamment ceux chargés de l'application des lois</li> <li>• Multiplication de cliniques juridiques</li> <li>• Assistance judiciaire</li> </ul>	
Les femmes et les conflits armés	<p>Ratification par le Sénégal de la convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel</p> <p><b>Actions des ONG</b> Etude sur la situation des femmes et des enfants dans le conflit</p>	<p><b>Enseignements tirés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des mesures de protection des femmes</li> <li>• Etude et travail de terrain à envisager</li> </ul>		

<p><b>Domaines critiques</b></p>	<p><b>Représentation des femmes dans l'exécutif</b></p> <p>1998 : 5 femmes dans la Gouvernement (15,6 % contre 3 en 1995 (environ 1%)</p> <p>* Nomination des femmes à des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la résistance des mentalités et structures patriarcales</li> <li>• la forte fréquence des pesanteurs socio-culturelles</li> <li>• le faible pouvoir</li> </ul>	<p>Formation en genre de tous les décideurs</p>	
	<p>Casamançais, Enquêtes sur la situation des femmes et de enfants dans le conflit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Soutien</li> </ul> <p><b>Actions des partenaires au développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation</li> </ul> <p><b>Actions des parlementaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur les violences faites aux femmes</li> <li>• Participation active au vote de la loi</li> <li>• sensibilisation de leurs collègues hommes</li> </ul> <p><b>Actions des ONG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation, plaidoyer assistance judiciaire, centre d'écoute et de conseil.</li> </ul> <p><b>Action des partenaires au développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier et technique aux pouvoirs publics et aux ONG</li> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Réalisation d'études et autres publications</li> </ul>			

	<p>postes autres que sociaux représentation des femmes dans le législatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée nationale 19 femmes sur 140 députés (14 %) dans la présente législature, contre 14 sur 120 soit 12 % sur la précédente. Soit une augmentation de 2 %.</li> <li>4 femmes dans le bureau : 2 vice-présidentes, 2 secrétaires élues, une femme est vice présidente d'un groupe parlementaire</li> </ul> <p><b>SENAT</b> 10 femmes sur 60 Sénateurs - une femme vice présidente représentation des femmes dans le judiciaire importante présence des femmes</p> <p><b>Cour de Cassation</b> : 1 femme première présidente, 3 présidentes de chambre</p> <p><b>Conseil d'Etat</b> : 1 femme présidente de section</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tribunal Hors Classe de Dakar : 1 femme présidente</li> <li>Cour d'appel : 3 présidentes de chambres et une Avocate générale</li> </ul> <p><b>Présentation dans les organes de décentralisation</b> dernière élection : 61 femmes sur 470 conseillers régional sur un total de 10, 2 présidentes de conseil rural sur 320 1043 (11,5 %) sur 9052 conseillers ruraux 2 femmes Présidentes sur 320 communautés</p>	<p>économique et de décision des femmes</p> <p>Enseignement tirés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de la représentativité des femmes dans les instances de décision ;</li> <li>Non effectivité du système de quota lors des investissements</li> </ul>	
--	--	---	--

<p>rurales. Jusqu'en 1993, une seule femme maire 6 femmes sur 43 femmes sur 2442 conseillers municipaux Représentation des femmes dans le bureau</p> <p><b>ONEL</b> : 1 femme sur 9 membres</p> <p><b>Actions des partis politiques</b></p> <p>Parti socialiste au pouvoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• application du quota de 25 %</li> <li>• restauration par d'autres partis (CDP, PDS etc.) d'un système de quota</li> </ul> <p><b>Action des ONG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes de sensibilisation</li> <li>• Campagnes de presse</li> <li>• Journées de réflexion et autres activités sur la parité</li> </ul> <p><b>Actions des partenaires au développement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• appui financier, programme sur le leadership politique des femmes</li> <li>• concours sur la participation des femmes dans les instances de décisions, dans les</li> </ul>			<p>Vaste campagne d'information et de vulgarisation sur le droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et appui au fonctionnement de l'observatoire national sur les droits de la femme</li> <li>• Le vaste projet des réformes législatives en chantier proposé dans le cadre de l'étude sur l'harmonisation de la législation nationale/CEDAW</li> </ul>
<p>les droits Fondamentaux des femmes</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'absence de réflexe relatif à la revendication systématique d'un droit légitime</li> <li>• la méconnaissance par la femme et les hommes des dispositions relatives aux droits de la femme</li> <li>• Le déficit de supports d'information et</li> </ul>	

		<p>d'éducation relatif aux droits de la femme</p> <p>Enseignements tirés</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Multiplier les actions entreprises pour la protection des droits de la femme</li><li>• encourager l'éradication des discriminations de fait et les contraintes sociales</li></ul>		
--	--	--	--	--